

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SOCIÉTÉ EQIOM

Projet d'institution des servitudes d'utilité publique pour le bâtiment I3 et les espaces du sol de la société EQIOM sise à Montoir-de-Bretagne

Par arrêté préfectoral n° 2021/ICPE/170 du 10 juin 2021 est prescrite, **du mercredi 30 juin 2021 à 9h00 au vendredi 16 juillet 2021 à 17h00 inclus, en mairie de Montoir-de-Bretagne** (*Hôtel de Ville – 65 rue Jean Jaurès – 44550 Montoir-de-Bretagne*), une enquête publique préalable à l'institution des servitudes d'utilité publique pour le bâtiment I3 et les espaces du sol de la société EQIOM concernés par les mesures alternatives à la mesure foncière (*délaissement du bât. I3*) prescrites par arrêté préfectoral n° 2020/ICPE/020 du 29 mai 2020.

M. Antoine LATASTE, chef de la conservation régionale des monuments historiques à la DRAC, à la retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur ; il reçoit en personne les observations et propositions du public, en mairie de Montoir-de-Bretagne, aux jours et heures suivants :

Mercredi 30 juin 2021 de 9h00 à 12h00
Jeudi 8 juillet 2021 de 9h00 à 12h00
Vendredi 16 juillet 2021 de 14h00 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête est déposé en mairie de Montoir-de-Bretagne, où toute personne peut en prendre connaissance sur place, aux jours et heures d'ouverture des services au public et, le cas échéant, selon les modalités pratiques mises en place par la mairie en raison de la crise sanitaire.

Les modalités d'accueil du public peuvent évoluer, les horaires d'ouverture peuvent être restreints et la prise de rendez-vous rendue nécessaire. Préalablement à tout déplacement, il est conseillé de se renseigner auprès de la mairie afin de connaître les modalités pratiques en vigueur (*éventuellement prise de rdv, port du masque, se munir de son propre stylo, etc...*).

Le dossier d'enquête peut également être consulté sur un poste informatique en mairie de Montoir-de-Bretagne.

Ce dossier est également accessible via le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique à l'adresse suivante : <http://www.loire-atlantique.gouv.fr>.

Pendant le temps strict de l'enquête, le public consigne ses observations et propositions sur le registre « papier », déposé en mairie de Montoir-de-Bretagne.

Celles-ci peuvent également être adressées, par voie postale, au commissaire-enquêteur, en mairie de Montoir-de-Bretagne (*Hôtel de Ville – 65 rue Jean Jaurès – 44550 Montoir-de-Bretagne*) ou par courrier électronique à l'adresse suivante : **enquete-publique-2515@registre-dematerialise.fr** (*la taille des pièces jointes ne peut excéder 3 Mo - seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête sont pris en compte*).

Un registre dématérialisé est également mis en place à l'adresse suivante : **<https://www.registre-dematerialise.fr/2515>** accessible depuis le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet de la Loire-Atlantique, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, les rapport et conclusions de l'enquête sont publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Montoir-de-Bretagne, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet d'institution des servitudes d'utilité publique peut être demandée par courrier auprès de la société EQIOM – sise Rue Tartane – zone portuaire – 44550 MONTOIR-DE-BRETAGNE.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est :

- un arrêté préfectoral instituant des servitudes d'utilité publique pour le bâtiment I3 et les espaces du sol de la société EQIOM concernés par les mesures alternatives à la mesure foncière (*délaissement du bât. I3*) prescrites par arrêté préfectoral n° 2020/ICPE/020 du 29 mai 2020.